



HAL
open science

Remarques philologiques sur quelques passages du Côté de Guermantes

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Remarques philologiques sur quelques passages du Côté de Guermantes. 2020.
halshs-02562034

HAL Id: halshs-02562034

<https://shs.hal.science/halshs-02562034>

Submitted on 4 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLALICEUR

numéro 19

le 1^{er} mai 2020

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'aill**E**URs
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

Remarques philologiques sur quelques passages du *Côté de Guermantes*

Takeshi MATSUMURA

Dans deux articles précédents¹, j'ai examiné quelques passages de *La Prisonnière* et de *Combray* dans l'édition d'*À la recherche du temps perdu* publiée sous la direction de Jean-Yves Tadié² en vue de savoir si cette publication nous fournit vraiment un « texte définitif³ » comme le dit son directeur et si elle constitue une édition de référence ainsi que le veut le *Bulletin d'informations proustiennes*. L'examen rapide des deux parties, dues à Pierre-Edmond Robert et à Francine Goujon, avait de quoi nous inquiéter, parce que leurs interventions étant trop souvent tacites, les lecteurs qui ne peuvent pas savoir si les pages qu'ils lisent reproduisent fidèlement le modèle qui a servi pour leur édition sont obligés de retourner constamment à celui-là pour vérifier chaque phrase et chaque mot. Le présent article se propose de voir si, contrairement à *La Prisonnière* et à *Combray*, le chapitre premier du *Côté de Guermantes II*, dû à deux autres spécialistes, nous offre un texte plus fiable.

Dans l'équipe qu'a dirigée Jean-Yves Tadié, ce sont Thierry Laget et Brian Rogers qui se sont chargés de présenter, établir et annoter *Le Côté de Guermantes II* tout en relevant des variantes dans le volume paru en 1988⁴. D'après leur « Note sur le texte⁵ », ils ont choisi comme base l'édition originale parue en 1921 (achevé d'imprimer le 30 avril 1921), qui contient *Le Côté de Guermantes II* aux pages 7-252 et *Sodome et Gomorrhe I* aux pages 253-282. Ils se sont écartés de la leçon de leur modèle dans deux cas. D'une part, quand la leçon de celui-ci « est incohérente ou absurde », ils l'ont corrigée d'après les « états antérieurs, notamment [les] troisièmes placards sur lesquels Proust a noté de nombreuses corrections qui ne sont pas passées dans l'édition originale », mais ils se sont abstenus « d'intégrer ces corrections dans le texte définitif si celui-ci est sensé. » De l'autre, ils ont introduit les corrections que l'auteur a notées dans son exemplaire de la deuxième édition du *Côté de Guermantes II*, « à condition qu'elles n'apportent pas de nouvelles incohérences⁶. »

¹ Voir « Remarques philologiques sur quelques passages de *La Prisonnière* », dans *Glaliceur*, 17, 2020, p. 1-12 ; « Quelques remarques philologiques sur le texte de *Combray* », *ibid.*, 18, 2020, p. 1-5.

² Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*, Édition publiée sous la direction de Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, 1987-1989, Bibliothèque de la Pléiade, 4 vol.

³ *Ibid.*, t. I, p. CLXXI.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 609-884.

⁵ Voir *ibid.*, p. 1687. Les éditeurs auraient pu citer au moins le titre de cette édition originale. Si l'exemplaire que j'ai consulté est bon, sa couverture donne les informations suivantes : Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*, tome IV, *Le Côté de Guermantes II*, *Sodome et Gomorrhe I*, Édition originale, nrf, Paris, Éditions de la Nouvelle Revue française, 35 et 37, Rue Madame, 1921.

⁶ Toutes les citations sont tirées de la « Note sur le texte » des deux éditeurs, *op. cit.*, p. 1687.

Dans le texte que nous proposent les éditeurs, comment ont-ils suivi le principe ainsi énoncé ? L'ont-ils observé scrupuleusement pour nous donner un meilleur état du texte que dans l'édition que Pierre Clarac et André Ferré⁷ ont publiée en 1954 ?

Prenons comme premier exemple la proposition suivante :

[...] nous demeurons *en tout cas* dans le doute jusqu'au jour qu'elle [= la vie] nous a enfin abandonnés⁸.

La locution adverbiale *en tout cas* que j'ai soulignée est imprimée au pluriel *en tous cas* dans la publication citée de Pierre Clarac et André Ferré⁹. Laquelle des deux leçons est fidèle à l'édition originale ? Si l'on ouvre celle-ci, on lit à sa page 10 la forme au pluriel *en tous cas*. Cette leçon elle-même remonte aux troisièmes placards¹⁰ où l'auteur a ajouté l'expression en marge. C'est donc l'édition de l'ancienne Pléiade qui a reproduit l'édition de 1921 avec exactitude. Pourquoi Thierry Laget et Brian Rogers sont-ils intervenus à cet endroit ? Auraient-ils jugé *incohérent* ou *absurde* ou *insensé* le texte de leur modèle ? Sans doute oui¹¹, car c'est ainsi qu'ils ont formulé leur principe d'édition. Or à mon sens, la leçon *en tous cas* n'est ni *incohérente* ni *absurde* ni *insensée*. Comme je l'ai rappelé dans mon examen¹² de *La Prisonnière* en me référant au *Bon Usage*¹³ et à de nombreuses occurrences de l'expression entre 1850 et 1920, les deux formes de la locution (*en tout cas* au singulier et *en tous cas* au pluriel) sont possibles et la forme que Proust a utilisée dans son ajout autographe sur les troisièmes placards n'est pas erronée. Il me paraît donc impossible de justifier la correction des deux éditeurs de la nouvelle Pléiade. Mais peut-être ceux-ci avaient-ils des raisons qui nous échappent pour corriger la locution. Si c'était le cas, au lieu de les passer sous silence ils auraient dû en faire part aux lecteurs dont la lucidité n'est sans doute pas toujours à leur hauteur, tout en les avertissant de la modification qu'ils ont introduite dans leur modèle.

Citons une autre phrase, où l'on voit une autre correction tacite des éditeurs :

Elle [= la mère du narrateur] ne me demanda rien ; il semblait, de même que la méchanceté aime à exagérer les souffrances des autres, que par tendresse elle

⁷ Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu, Texte établi et présenté par Pierre Clarac et André Ferré*, Paris, Gallimard, 1954, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol.

⁸ *Le Côté de Guermantes II*, édition citée de Thierry Laget et Brian Rogers, p. 613 ; c'est moi qui souligne.

⁹ Voir *op. cit.*, t. II, p. 317.

¹⁰ Voir Bibliothèque nationale de France (= BNF), nouvelles acquisitions françaises (= n.a.fr.) 16765, folio 1.

¹¹ À moins que tacitement (c'est-à-dire contrairement à leur principe d'édition) ils n'aient utilisé une correction qu'ils ont trouvée dans l'exemplaire annoté de l'auteur...

¹² Voir « Remarques philologiques sur quelques passages de *La Prisonnière* », *op. cit.*, p. 6-9.

¹³ Voir Maurice Grevisse et André Goosse, *Le Bon Usage*, 16^e édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2016, § 637, b) 2^o, p. 893.

ne voulût pas admettre que sa mère fût très atteinte, surtout d'une maladie qui peut *toucher à l'intelligence*¹⁴.

Quoiqu'ils n'annotent pas le passage, les éditeurs de 1988 ont modifié le texte de leur modèle¹⁵, qui donnait à la fin de la phrase citée *toucher l'intelligence* sans la préposition *à*. Par contre, si l'on rouvre l'édition de Pierre Clarac et André Ferré¹⁶, on y trouve certes le texte identique à celui de la nouvelle Pléiade, mais pour notre bonheur, une note y est ajoutée¹⁷, qui explique que l'introduction de la préposition *à* provient d'une correction autographe qui se trouve dans les deuxièmes placards¹⁸. Ainsi, les lecteurs de l'ancienne Pléiade pouvaient savoir que l'on avait affaire à un texte corrigé et que cette correction provenait d'une leçon écrite par Proust lui-même dans un des états antérieurs¹⁹, tandis que ceux de la nouvelle Pléiade risquent fort de s'imaginer qu'ils lisent le texte de l'édition originale alors qu'il s'agit d'une leçon reconstituée et qu'ils ne s'en apercevront pas jusqu'à ce qu'ils se donnent la peine de collationner différents témoins disponibles. Pourquoi Thierry Laget et Brian Rogers n'ont-ils pas imité les soins prodigués par leurs prédécesseurs ? Les auraient-ils considérés comme un luxe superflu qui ne soit pas à la portée du commun des mortels ?

Examinons un autre cas. Il s'agit cette fois-ci de la ponctuation. Dans leur notice sur l'établissement du texte²⁰, les deux éditeurs du *Côté de Guermantes II* ne disent rien sur cette question. Il faut consulter la « Note sur la présente édition²¹ » de Jean-Yves Tadié pour savoir comment elle est résolue dans la nouvelle Pléiade. Citons ce qu'après avoir énoncé ses idées sur le découpage en alinéas, il dit de sa façon de traiter la ponctuation :

La ponctuation, d'ailleurs héritée des usages du XIX^e siècle, appelle des solutions voisines : Proust a souvent une ponctuation orale, respiratoire, et non pas hachée de signes. Une rédaction qui a duré jusqu'à quatorze ans, la maladie, la fatigue, la précipitation introduisent ensuite quelques incohérences : des pages très ponctuées s'opposent à d'autres, qui le sont peu. Nous nous efforçons de revenir à la ponctuation de Proust, quitte à introduire quelques aménagements, lorsque la compréhension risquait d'être compromise²².

¹⁴ *Le Côté de Guermantes II*, édition citée de Thierry Laget et Brian Rogers, p. 614 ; c'est moi qui souligne.

¹⁵ Voir *op. cit.*, p. 12.

¹⁶ Voir *op. cit.*, t. II, p. 318.

¹⁷ Voir *ibid.*, p. 1155.

¹⁸ Voir BNF, n.a.fr. 16763, folio 47v^o.

¹⁹ L'absence de la préposition *à* de l'édition originale remonte aux troisièmes placards, folio 1, où elle n'a pas été corrigée.

²⁰ Voir *op. cit.*, p. 1687.

²¹ Voir l'édition citée de Jean-Yves Tadié, t. I, p. CLXXI-CLXXVII.

²² *Ibid.*, p. CLXXII-CLXXIII.

Voyons comment Thierry Laget et Brian Rogers ont appliqué ce principe dans leur édition du chapitre premier du *Côté de Guermantes II*. Voici une phrase telle qu'ils l'ont imprimée :

Le mal féroce que nous aurions voulu exterminer, c'est à peine si nous l'avions frôlé, nous ne faisons que l'exaspérer davantage hâtant peut-être l'heure où la captive serait dévorée²³.

Si l'on compare cette citation avec le passage correspondant de l'édition de 1954²⁴, on constate que dans celle-ci une virgule est présente après l'adverbe *davantage*. Laquelle des deux publications est conforme au texte de l'édition originale ? La page 15 de cette dernière est claire : elle porte une virgule après *davantage*. Ainsi, ce sont Pierre Clarac et André Ferré qui ont transcrit fidèlement leur modèle, alors que les éditeurs de 1988 l'ont modifié tacitement. Pourquoi sont-ils intervenus dans cette phrase ? Le texte de l'édition originale et de l'édition de 1954 comportait-il quelque *incobérence* ? Dans l'état tel qu'il se présentait, sa *compréhension risquait-elle d'être compromise* ? J'avoue que je n'y vois aucune *incobérence* ni aucun risque. Et l'absence de signe de ponctuation après l'adverbe *davantage* permettrait-elle aux lecteurs de mieux comprendre la citation ? Il me semble qu'au contraire elle serait plutôt susceptible de la rendre moins limpide. Si les deux éditeurs avaient expliqué leur intervention dans une petite note, ils auraient pu éclairer les lecteurs peu éveillés comme moi sur cette question embarrassante.

Face à ces petits détails, pourrait-on affirmer que la publication de 1988 nous offre un texte *définitif* en améliorant celui de l'ancienne Pléiade ? La correction superflue de la locution *en tous cas*, l'omission de la note sur l'introduction de la préposition *à* après le verbe *toucher* et la suppression du signe de ponctuation après l'adverbe *davantage* ne suggéreraient-elles pas plutôt qu'elle régresse ?

Les endroits qui nous posent des problèmes ne sont naturellement pas limités aux trois passages que je viens d'évoquer. Il y en a bien d'autres. Prenons comme exemple l'exclamation *hé bien* qui se lit dans la phrase suivante. C'est la grand-mère qui s'adresse à la mère du narrateur :

« Hé bien ! ma fille », lui dit-elle, en lui prenant la main, et en gardant l'autre devant sa bouche pour donner cette cause apparente à la légère difficulté

²³ *Le Côté de Guermantes II*, édition citée de Thierry Laget et Brian Rogers, p. 618.

²⁴ Voir l'édition citée de Pierre Clarac et André Ferré, t. II, p. 322.

qu'elle avait encore à prononcer certains mots, « voilà comme tu plains ta mère ! tu as l'air de croire que ce n'est pas désagréable, une indigestion !²⁵ »

Sauf l'emploi des guillemets sur lequel je m'abstiens d'insister, le texte de l'édition de 1954²⁶ est identique à cette citation. Mais si l'on retourne à l'édition originale, on trouve à sa page 13 une autre forme de l'exclamation : « Eh bien ! ». Si pourtant l'on consulte les trois placards²⁷, on constate qu'ils sont unanimes pour imprimer « Hé bien ! » et non pas « Eh bien ! ». Ainsi, la leçon de l'édition de 1921 est isolée dans l'ensemble des témoins. Cependant aucun des éditeurs n'ayant consacré de note à leur intervention, on ne peut pas savoir pourquoi ils ont modifié la forme de l'édition originale. Auraient-ils tenu à remonter à celle des placards ? Pierre Clarac et André Ferré qui ailleurs ont pris soin de nous avertir de leurs corrections et de les justifier à l'aide de documents gardent le silence pour ce passage. Quant à Thierry Laget et à Brian Rogers, qui ont pour principe de conserver la leçon de l'édition originale tant qu'elle n'est ni *incobérente* ni *absurde* ni *insensée*, auraient-ils eu raison de remplacer « Eh bien ! » par « Hé bien ! » ? À leurs yeux, la leçon de leur modèle serait-elle *incobérente* ou *absurde* ou *insensée* ? Puisque la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1932-1935) n'enregistre que *eh bien* et qu'elle ignore *hé bien*, et que de son côté, le *Trésor de la langue française* de Paul Imbs²⁸ a l'article *eh bien* et que sous *hé bien* il ne fait qu'y renvoyer, la forme canonique²⁹ ne serait-elle pas celle que l'on lit dans l'édition originale plutôt que celle que les éditeurs de 1954 et de 1988 lui ont substituée ? Si donc le texte de 1921 n'est ni *incobérent* ni *absurde* ni *insensé*, pourquoi les éditeurs de la nouvelle Pléiade ont-ils enfreint leur principe ? Auraient-ils peut-être suivi simplement le texte qu'ils lisaient chez Pierre Clarac et André Ferré ainsi que me l'a suggéré Fumisato Kondo dans ses communications personnelles (avril 2020) ? En effet il arrive des phénomènes similaires dans d'autres parties de la nouvelle Pléiade³⁰.

Avant de terminer, relevons un autre cas qui nous embarrasse. Pour bien comprendre la phrase en question, il faut citer assez longuement son contexte. Le voici :

²⁵ *Le Côté de Guermantes II*, édition citée de Thierry Laget et Brian Rogers, p. 616 ; c'est moi qui souligne.

²⁶ Voir l'édition citée de Pierre Clarac et André Ferré, t. II, p. 320.

²⁷ Voir BNF, n.a.fr. 16763, folios 1v^o (premiers placards) et 47v^o (deuxièmes placards) et n.a.fr. 16765, folio 1 (troisièmes placards).

²⁸ Paris, CNRS et Gallimard, 16 vol., 1971-1994.

²⁹ Voir aussi la remarque d'Émile Littré : « Les grammairiens ont essayé de distinguer *hé* et *eh* ; mais leurs distinctions sont fort arbitraires. Il n'y a pas de différence dans la prononciation ; et, quant à l'orthographe, comme elle n'est fondée sur rien du tout, chacun écrit à sa fantaisie *eh* ou *hé*. » (*Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873, 4 vol., t. II, p. 1318b, s.v. *eh* ; c'est l'auteur qui souligne).

³⁰ Voir entre autres *La Prisonnière, Texte présenté, établi et annoté par Pierre-Edmond Robert* dans l'édition citée de Jean-Yves Tadié, t. III, p. 628-629 : « *Eh bien*, Françoise, nous voici à cinq heures du soir [...] » (c'est moi qui souligne). Ce texte est conforme à celui de l'édition citée de Pierre Clarac et André Ferré, t. III, p. 122, alors que le modèle de la nouvelle Pléiade, qui est le deuxième volume de la troisième dactylographie (BNF, n.a.fr. 16746, folio 5) donne « *Hé bien* Françoise nous voici à 5 heures du soir [...] » (c'est moi qui souligne).

Mais il est rare que ces grandes maladies, telles que celle qui venait enfin de la frapper [= la grand-mère du narrateur] en plein visage, n'élisent pas pendant longtemps domicile chez le malade avant de le tuer, et durant cette période ne se fassent pas assez vite, comme un voisin ou un locataire « liant », connaître de lui. C'est une terrible connaissance, moins par les souffrances qu'elle cause que par l'étrange nouveauté des restrictions définitives qu'elle impose à la vie. On se voit mourir, dans ce cas, non pas à l'instant même de la mort, mais des mois, quelquefois des années auparavant, depuis qu'elle est hideusement venue habiter chez nous. *La malade fait sa connaissance de l'étranger* qu'elle entend aller et venir dans son cerveau. Certes elle ne le connaît pas de vue, mais des bruits qu'elle l'entend régulièrement faire elle déduit ses habitudes. Est-ce un malfaiteur ? Un matin, elle [p. 613] ne l'entend plus. Il est parti. Ah ! si c'était pour toujours ! Le soir, il est revenu³¹.

Ce passage est imprimé de la même manière dans l'édition de 1954³², sauf que celle-ci donne *l'Étranger* avec majuscule dans la proposition que j'ai soulignée. Mais si l'on se reporte à l'édition originale³³, on constate que dans la partie soulignée elle porte l'article défini *la* et non pas l'adjectif possessif *sa*. Malheureusement ni Pierre Clarac et André Ferré ni Thierry Laget et Brian Rogers n'ont daigné nous annoncer qu'ils avaient corrigé le texte de 1921 ni, à plus forte raison, nous expliquer pourquoi ils sont intervenus. Auraient-ils introduit la leçon qu'ils avaient trouvée dans les états antérieurs ? Si l'on cherche le passage correspondant dans les documents conservant l'étape de la rédaction, on voit qu'il a paru d'abord dans un ajout manuscrit des premiers placards³⁴. Or cette première apparition nous donne l'article défini *la* et elle ne contient aucune trace de l'adjectif possessif *sa*. Il en va de même dans les deuxièmes³⁵ et troisièmes placards³⁶. Ainsi, dans le texte que l'auteur a écrit et qu'il a gardé tel quel jusqu'à l'édition originale, on a affaire à la locution verbale *faire la connaissance de quelqu'un* au sens de « nouer quelque liaison avec quelqu'un » selon la définition d'Émile Littré³⁷. Cette leçon de l'auteur ne peut-elle pas être gardée ? Dans le contexte qui détaille l'état de la maladie de la grand-mère du narrateur, elle ne me paraît pas avoir besoin d'être corrigée. Quand les éditeurs de 1954 ont remplacé l'article défini *la* par

³¹ *Le Côté de Guermantes II*, édition citée de Thierry Laget et Brian Rogers, p. 612-613 ; c'est moi qui souligne.

³² Voir l'édition citée de Pierre Clarac et André Ferré, t. II, p. 316-317.

³³ Voir *op. cit.*, p. 10.

³⁴ Voir BNF, n.a.fr. 16763, folio 1v^o.

³⁵ Voir *ibid.*, folio 47v^o.

³⁶ Voir BNF, n.a.fr. 16765, folio 1.

³⁷ Voir l'article *connaissance* de son *Dictionnaire de la langue française*, *op. cit.*, t. I, p. 739b.

l'adjectif possessif *sa*, s'il ne s'agit pas d'une simple coquille, c'est sans doute parce qu'ils voulaient donner au substantif *connaissance* le sens de « personne que l'on connaît » et comprendre que le verbe *faire* est employé dans la construction *faire A de B* « transformer (quelqu'un) en passant d'un état (B) à un autre (A) ». La présence du substantif *connaissance* dans une des phrases antérieures (« C'est une terrible connaissance, [...] ») permettrait peut-être de donner cette interprétation à la phrase qui nous occupe : « La malade fait sa connaissance de l'étranger [...] ». Mais cette correction serait-elle indispensable ? La phrase telle qu'elle se présente sous la plume de l'auteur (« La malade fait la connaissance de l'étranger [...] ») serait-elle *incohérente* ou *absurde* ou *insensée* ? Puisque dans les phrases suivantes, le narrateur utilise la forme masculine des pronoms personnels (« elle ne le connaît pas de vue », « Il est parti », « il est revenu ») qui renvoie à *l'étranger* et non pas à *sa connaissance*, la leçon de l'édition originale me paraît être acceptable et ne pas exiger une correction que n'appuie aucun des états antérieurs dont nous disposons. On peut regretter que Pierre Clarac et André Ferré aient passé sous silence les raisons qui les ont amenés à corriger le texte et que Thierry Laget et Brian Rogers aient suivi tacitement non seulement la correction de leurs prédécesseurs mais aussi leur discrétion.

Ces quelques exemples semblent confirmer ce que j'ai noté dans mes précédents articles. L'édition publiée sous la direction de Jean-Yves Tadié ne nous offre pas un texte *définitif* comme il le proclame dans sa « Note sur la présente édition » et, le texte que nous fournit l'édition du *Côté des Guermantes II* n'est pas toujours établi selon le principe que le directeur, Thierry Laget et Brian Rogers ont énoncé dans leur notice. Les proustiens qui ont choisi cette publication comme texte de référence pourraient sans doute la corriger mentalement puisqu'ils doivent savoir par cœur tous les états des écrits de l'auteur. Mais les simples amateurs et les lecteurs occasionnels d'*À la recherche du temps perdu*, dont certains, comme moi, appartiennent peut-être à « une humanité retardataire ou empêtrée³⁸ », sont obligés de vérifier laborieusement chaque mot, chaque ponctuation et chaque phrase qu'ils y trouvent dans le modèle qui a servi de base à la nouvelle Pléiade et aussi dans les états antérieurs quand le texte de base ne leur permet pas de résoudre les énigmes qui les plongent dans la perplexité. Combien leur tâche serait facilitée s'ils disposaient d'une édition critique qui soit réalisée selon les règles élémentaires d'une saine philologie et qui rende compte de l'état *exact* de sa base et de *toutes* les interventions des éditeurs !

³⁸ Pour reprendre l'expression à Pierre Barbéris dans son Introduction de *L'Illustre Gaudissart*, voir Balzac, *La Comédie humaine*, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, t. IV, Paris, Gallimard, 1976, Bibliothèque de la Pléiade, p. 554.